

Période des travaux :
25/01/2021 - 18/06/2021

Article mis à jour le 16 avril

Travaux :

Travaux de renouvellement, de renforcement d'eau potable et d'assainissement rue de la Chaude Ruelle, place Carnot et rue Nommois à Épernay.

A noter : à l'issue des opérations de renouvellement de ces réseaux humides, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (SIEM) procèdera à l'enfouissement des réseaux secs (télécom/électricité/éclairage public) au niveau de la section de la rue Chaude-Ruelle concernée par les travaux. Cette intervention devrait durer environ dix semaines.

À l'issue de ces différentes opérations, la Ville d'Épernay interviendra pour rénover l'intégralité de la voirie (trottoirs, caniveaux, bordures, chaussée, etc.) et remplacer les supports d'éclairage public. Cette opération, qui sera interrompue pendant les vendanges, se terminera à la mi-décembre 2021.

Ce calendrier prévisionnel est soumis aux aléas climatiques et à d'éventuels imprévus techniques qui pourraient apparaître au cours des travaux.

Calendrier et restrictions :

Pendant toute la durée des travaux :

- cheminement piéton maintenu en permanence, ainsi que les accès commerces et Maisons de Champagne ;
- circulation des véhicules légers des riverains autorisée en fin de journée après 17h00 et jusqu'à 8h00 du matin dans la mesure du possible. L'accès sera autorisé les week-ends et jours fériés dans la mesure du possible.

Préparation de chantier

Du 25 janvier 2021 au 19 février 2021 :

Rue de la Chaude Ruelle, section place Carnot/rue de Vignolles :

- stationnement interdit en fonction de l'avancement du chantier ;
- restriction ponctuelle de circulation le temps du sondage.

Place Carnot :

- stationnement interdit côté pair en fonction de l'avancement du chantier ;
- restriction ponctuelle de circulation le temps du sondage et de l'installation de chantier ;
- stationnement interdit sur tout le parking central, afin de permettre l'installation de chantier.

Rue Nommois :

- stationnement interdit à partir du n°3 jusqu'à la place Carnot, sur les 4 derniers emplacements ;
- restriction ponctuelle de circulation le temps du sondage.

Phase 1

Du 22/02/2021 au 22/03/2021 :

Place Carnot section, rue des Rocherets/rue de la Chaude Ruelle:

- circulation interdite ;
- stationnement interdit côté pair ;
- stationnement interdit sur tout le parking central, afin de permettre l'installation de chantier.

Rue des Rocherets, section place Carnot/rue Maupin :

- circulation interdite.

Rue de la Chaude Ruelle, section rue Maupin/place Carnot :

- circulation et stationnement interdits.

Rue Pasteur :

- circulation interdite sauf riverains ;
- circulation autorisée en double sens par les riverains ;
- mise en place d'un régime de priorité "stop" sur la rue Pasteur à son débouché sur l'avenue Jean-Jaurès.

Rue du Moulin Brûlé :

- circulation en double sens ;
- limitation de vitesse à 30km/h.

Place Carnot, section rue du Professeur Langevin/rue de Nommois :

- circulation en double sens ;
- limitation de vitesse à 30km/h ;
- stationnement interdit côté impair.

Place Carnot, section rue Léger Bertin/Boulevard du Cubry :

- stationnement interdit.

Avenue Jean-Jaurès, section pont du Cubry/rue du Moulin Brûlé :

- circulation interdite sur la voie de droite, côté impair.

Phase 2

Du 15/03/2021 au 07/04/2021 :

Rue de Nommois :

- circulation et stationnement interdits.

Place Carnot, section n°5/rue de Nommois :

- stationnement interdit côté impair ;
- circulation interdite sur la voie de gauche, côté parking central.

Place Carnot, section rue des Rocherets/rue de la Chaude Ruelle :

- stationnement interdit sur tout le parking central, afin de permettre l'installation de chantier.

Rue des Rocherets, section place Carnot/rue Maupin :

- circulation interdite.

Rue de la Chaude Ruelle, section rue Maupin/place Carnot :

- circulation et stationnement interdits.

Phase 3

Du 15/03/2021 au 18/06/2021 :

Rue de la Chaude Ruelle, section rue de Vignolles/place Carnot :

- circulation et stationnement interdits ;
- l'accès à la rue des Sièges devra être maintenu en permanence, soit par le bas, soit par le haut de la rue Chaude Ruelle, en fonction de l'avancement du chantier.

Place Carnot :

- stationnement interdit ;
- stationnement interdit sur tout le parking central, afin de permettre l'installation de chantier.

Place Carnot, section de voie face à la rue de la Chaude Ruelle :

- circulation interdite.

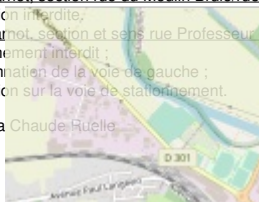
Place Carnot, section rue du Moulin Brûlé/rue Pasteur :

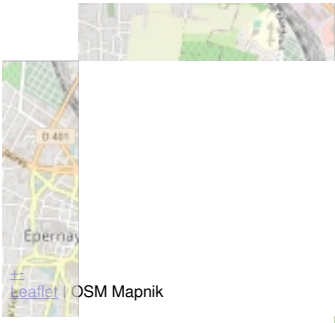
- circulation interdite.

Place Carnot, section et sens rue Professeur Langevin/rue de Nommois :

- stationnement interdit ;
- condamnation de la voie de gauche ;
- circulation sur la voie de stationnement.

Rue de la Chaude Ruelle





Source URL: <https://www.epernay.fr/travaux/rue-de-la-chaude-ruelle>

